

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Date de convocation : 7 mars 2025

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Paul MARTY, Joselyne EVANNO, Caroline MERIOT, Pierre MAUREL, Marie-Anne BALLIEU, David MARRE, Nathalie PRADELS, Pascal WILLEMS, Marie-Christine ANGEVIN

Absents : Francine MAIA, Jérôme JASON, Thierry VERGNES

Procurations : Jérôme JASON à Marie-Christine ANGEVIN, Thierry VERGNES à Paul MARTY

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 février 2025 est adopté à l'unanimité.

RENOVATION DE LA GENDARMERIE : PLAN DE FINANCEMENT

Délibération n° 2025-025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la gendarmerie en 2025 et l'attribution de l'appel d'offre maîtrise d'œuvre par délibération du 20 juin 2024. L'opération comprend des travaux de rénovation énergétique, de mise en sécurité et d'accessibilité. Il présente l'avant-projet des travaux, intégrant plusieurs scénarios de travaux énergétiques, préparé par le maître d'œuvre (groupement SICA HABITAT RURAL DE L'AVEYRON / CETEC).

Le coût estimatif de l'opération intègre les travaux et les honoraires.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **702 141 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	577 901 €
Honoraires architecte	51 450 €
Etudes complémentaires.....	15 000 €
Imprévus (désamiantage)	57 790 €
Total dépenses.....	702 141 €
Subvention DETR sollicitée (40%).....	280 856 €
Subvention Conseil Départemental sollicitée (20%).....	140 428 €
Autofinancement	280 857 €
Total recettes.....	702 141 €

Cette opération est inscrite au budget 2025.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- APPROUVE le plan de financement du projet
- AUTORISE le Maire à déposer des dossiers de subventions auprès des partenaires financiers

CIMETIERE DE PRADIALS : ACHAT D'UNE CONCESSION POUR CONSTRUCTION D'UN COLOMBARIUM

Délibération n° 2025-026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de construction d'un colombarium dans le cimetière de Pradials. Il précise que Madame CARRAT Françoise propose la vente de sa concession inutilisée à la commune. Considérant que le colombarium pourrait être aménagé sur cette concession il propose d'acheter cette concession au tarif de 400 €

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Accepte la rétrocession au prix de 400 € à la commune de la concession n° 38 du cimetière de Pradials appartenant à Madame CARRAT Françoise
- Autorise la construction d'un colombarium sur cet emplacement

MARCHE PUBLIC RENOVATION DE L'ECOLE : AVENANT DE TRANSFERT DU LOT 9 – CHAUFFAGE-PLOMBERIE

Délibération n° 2025-027

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise SARL PERNA-Frères attributaire du lot 9 « chauffage-plomberie » du marché public de rénovation et mise en accessibilité de l'école communale a notifié à la mairie par courrier du 19 mars 2025 son intention de résilier le marché. Cette résiliation intervient dans le cadre d'une dissolution de l'entreprise en raison de problèmes de santé du gérant.

Il précise que la société TEMPERIA Energies, située 8 rue Jacques Babinet à Toulouse, va se substituer à l'entreprise SARL PERNA-Frères et reprendre l'ensemble des droits et obligations résultant du marché initial.

Il présente l'avenant de transfert du marché pour le lot 9, préparé par le maître d'œuvre François POUX, et qui précise le montant du marché transféré soit 134 861.45 € HT

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Accepte l'avenant de transfert du lot 9 « chauffage-plomberie » du marché public de rénovation et mise en accessibilité de l'école communale à l'entreprise TEMPERIA Energies
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relative à ce dossier.

BUDGET PRINCIPAL : DM 1

Délibération n° 2025-028

Le maire présente une décision modificative budgétaire concernant un changement de compte des écritures d'amortissements.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE accepte cette proposition

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		11 672.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti		11 672.00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f	11 672.00 €			
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	11 672.00 €			
Total	11 672.00 €	11 672.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Signataires :

DROIT DE PLACE FOODTRUCK

Délibération n° 2025-029

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de stationnement d'un camion Food truck « Tchouky » sur l'aire communale de la Roque pour la période estivale. Après discussion il est décidé d'accorder un droit de stationnement hebdomadaire de 3 jours (vendredi, samedi, dimanche de 11 h à 21 h) avec un tarif forfaitaire de 15 € par jour (branchement électrique compris) et ce du 13 juin 2025 jusqu'au 31 août 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- AUTORISE le droit de stationnement d'un camion Food Truck sur l'aire communale de La Roque, à raison de 3 jours par semaine (vendredi, samedi, dimanche de 11 h à 21 h) au tarif forfaitaire de 15 € par jour de stationnement.

INFORMATIONS DIVERSES

- Devis sur la pose de Colombariums dans les cimetières de Blauzac, Romette et Pradials
- Projet photovoltaïque sur le foirail
- DPE appartement Presbytère